

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 21 décembre 2020 - 18H30

**Présents** : MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, MASSON René, LAMYRAND Rémy, GARRACHON Annie, MEUNIER Thierry, MOREAUX Jacques, THAUVIN Isabelle, FERREIRA Raquel, BERNARDIN Ludovic, JOUBERTON Philippe, BOSQUET Laurence, BUFFARD Frédérique, BRUNET David, EL MANDILI Amal, ROSSIGNOL Alexis.

**Absents excusés** : Mme FALKENAU Carole (procuration à M. Manuby)

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Délégations données au Maire
- Travaux
- Affaires administratives et financières
- Affaires foncières
- Personnel
- Assainissement
- Associations
- Communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge
- Questions diverses

Le compte-rendu du conseil municipal du 24 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Madame Isabelle Mège est désignée secrétaire de séance.

Le Maire demande au Conseil municipal de se réunir à huis clos suite à la crise sanitaire. Accord est donné à l'unanimité.

Le Maire fait part du décès de Mme Bernadette Bertrand, belle-mère de Fernand Antunes, adjoint et lui présente les condoléances du Conseil municipal.

### **DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE :**

Le Maire fait état du règlement de factures :

- FAURIE : Réparation camion - 4 200 €
- OFFICE NOTARIAL : honoraires acquisition terrains TOURRET - 300 €
- GEO CONCEPTION : Projet aménagement parcelles rue du Pont du Bouchet : 2 268 €
- Cabinet REALITES : Finalisation Modification simplifiée du PLU : 540 €
- Cabinet BISIO : Diverses interventions : 3 696 €

### **TRAVAUX :**

Voirie communale 2021 :

La première proposition de voirie 2021 du Cabinet Géoval s'élevait à plus de 100 000 € HT. L'adjoint à la voirie a demandé un nouveau chiffrage en supprimant les travaux préparatoires et les arasements qui sont réalisés par les services techniques communaux. La nouvelle proposition concerne trois secteurs : Farges, Les Bruyères et Sagnes pour un montant de 55 000 € HT. La consultation va être lancée par la Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge. Le fonds de concours communal devrait s'élever à 40 000 € HT.

Camion :

Le Maire rappelle l'acquisition d'un camion d'occasion équipé d'une lame de déneigement et d'une saleuse pour remplacer l'actuel camion mis en service en 1996. Une demande de subvention sera adressée au Conseil Départemental pour la lame et la saleuse à hauteur de 80 %.

Travaux de couverture à l'église :

Le Maire informe le Conseil municipal que la toiture de l'église nécessite des réparations. En période de pluie, des infiltrations apparaissent à l'intérieur de la sacristie. Il présente le devis de l'entreprise TOURNOBOIS d'un montant de 6 306 € TTC. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le devis de TOURNOBOIS.

**AFFAIRES FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES :**

Décision modificative :

Les crédits ouverts à l'article 66112 du budget communal sont insuffisants pour mandater les Intérêts courus non échus (ICNE) des emprunts d'un montant de 1130.97 €. Il est nécessaire de faire un virement de crédit de l'article 61523 au 66112. Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative.

Opération « Petites villes de demain » :

Le Maire rappelle que la commune a déposé un dossier dans le cadre de l'opération « Petites villes de demain » en partenariat avec la Communauté de Communes. La Commune a été retenue, ce qui permettra d'obtenir des moyens supplémentaires pour différents projets.

Motion contre la fermeture de la Trésorerie de Manzat :

Lors d'un rendez-vous avec Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques du Puy-de-Dôme, le 13 novembre 2020, il a été annoncé au Président de la Communauté de Communes, la fermeture de la trésorerie de Manzat au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Déjà, dès 2019, le Conseil municipal s'était opposé à la fermeture de la trésorerie. Différentes actions ont été menées par les élus. Le Directeur Départemental des Finances Publiques a fait connaître sa décision de reporter au 1<sup>er</sup> septembre 2021 la fermeture de la trésorerie de Manzat. Le Conseil municipal rappelle à nouveau son opposition à cette fermeture.

Travaux d'investissement : Réalisation d'un emprunt de 200 000 € :

Le Conseil municipal, après consultation de plusieurs banques, donne son accord à l'unanimité pour contracter auprès du Crédit Agricole Centre France un emprunt de la somme de 200 000 €, pour une durée de 15 ans, avec des échéances trimestrielles et un taux d'intérêt fixe annuel de 0.39 %.

Demandes de subvention projet Mairie :

Le Maire rappelle au Conseil municipal les délibérations du 25 août 2020 et 29 septembre 2020 concernant une étude de faisabilité pour le projet de nouvelle mairie. Il expose à nouveau le projet de réhabilitation discuté depuis plusieurs mois. Afin de pouvoir prétendre à des subventions pour l'exercice 2021, il y a lieu de lancer la procédure adaptée pour une maîtrise d'œuvre par un architecte afin d'étudier la réhabilitation d'un bâtiment communal en mairie. Le Maire explique que ce dossier pourrait être classé en demande de subvention priorité n° 1 auprès des collectivités. Le projet de travaux de réhabilitation peut prétendre à des subventions par plusieurs organismes et collectivités : DETR et DSIL par l'Etat, FIC par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et contrat Ambition Région. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour lancer la procédure adaptée pour les études et la réalisation d'une nouvelle mairie, et de déposer les demandes de subvention auprès des différents organismes et collectivités.

Travaux école maternelle - Demandes de subvention :

Par délibération du 27 octobre 2020, le Conseil municipal autorisait la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux de réfection de l'école maternelle. Le Maire présente les devis d'entreprises pour le remplacement de la chaudière (16 426.90 € HT), la peinture des classes (8 073 € HT), le remplacement des menuiseries aluminium (99 856.64 € HT), soit un total de 124 356.54 € HT. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour demander les subventions au Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes au titre du plan de relance et à l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Le Maire expose que ce

dossier pourrait être classé en demande de subvention priorité n° 2 auprès des collectivités si le projet de la mairie ne se réalise pas en 2021.

Lots pour tombola de Noël :

Une tombola est organisée par la Commission Animation pour les fêtes de Noël avec un tirage au sort le 26 décembre. Les lots seront des places pour le Vélorail, des entrées à la piscine communautaire ou au cinéma La Viouze, promenades à dos d'ânes etc.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à effectuer le règlement des divers lots acquis.

Lignes directrices de gestion :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a transmis un document relatif aux avancements de grade des agents territoriaux. Ce document sera repris et adapté à la commune au cours de l'année 2021. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider le document proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et de préparer au cours de l'année 2021 un document spécifique à la Commune.

**AFFAIRES FONCIERES :**

DIA :

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les propriétés suivantes : AT 770 au prix de 35 000 € - AP 441 avec habitation au prix de 120 000 € - AM 340 et 500 avec habitation au prix de 95 000 € et AR 130 au prix de 1 200 €.

Loyer des appartements communaux pour 2021 :

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter le loyer mensuel des logements précités de 1 %, soit 275.42 €, arrondi à 275 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Déclassement d'une voie communale « Allée des Sapins » :

Le Maire rappelle au Conseil municipal que les bâtiments des cités Croix-Mallet appartenant à l'Entreprise ERAMET doivent faire l'objet d'une réhabilitation en pension de famille par le Collectif Pauvreté Précarité avec le bailleur social Auvergne Habitat. Il rappelle la délibération du 27 octobre 2020 décidant le principe de cession de la voie communale « Allée des Sapins » à l'entreprise ERAMET. De même, il précise que tous les autres réseaux secs et humides, éclairage public, assainissement, eau potable, gaz doivent également être cédés au propriétaire actuel, la Société ERAMET. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de demander le déclassement de tous les réseaux secs et humides, éclairage public, eau potable, gaz, assainissement, etc... au profit de la Société ERAMET.

Portage foncier par l'EPF-SMAF des parcelles AV 23 – 274 et 275 :

Le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de réaliser sur la Commune des Ancizes-Comps l'acquisition des parcelles AV 23, 274 et 275 situées Rue des Ecoles. Il décide à l'unanimité de confier le portage foncier des parcelles à l'EPF-Smaf Auvergne et d'autoriser le Maire à signer la convention de portage correspondante et tout document s'y rapportant.

SIRB - locaux au-dessus de l'Office du Tourisme :

Le Maire indique que le SIRB a envoyé une lettre à la commune lui signifiant que le syndicat libère les locaux au-dessus de l'Office du tourisme à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le SIRB souhaite utiliser des locaux leur appartenant au Pont du Bouchet, ancienne Maison de la pêche, par souci d'économies en raison des difficultés financières du syndicat.

**PERSONNEL :**

Création de poste aux services techniques :

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint technique territorial permanent à temps non complet, soit 28 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour les écoles et l'entretien des bâtiments communaux. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

**ASSAINISSEMENT :**

Station d'épuration de Tournobert :

Les essais se poursuivent sans problème depuis le 12 novembre. Le système de remontée des alertes est en place pour la télésurveillance. Un technicien de la SEMERAP passe sur

le site une fois par semaine dans le cadre du contrat de délégation de service public. Les travaux vont s'arrêter pendant les fêtes de fin d'année. L'épandage des boues étant impossible en raison de la crise sanitaire, deux possibilités ont été envisagées : l'épandage habituel si l'interdiction est levée ou le retraitement sur site et évacuation vers une filière autorisée. La clôture existante a été inspectée lors de la réunion du 24 novembre : elle sera conservée en l'état avec une reprise d'attache ou fixation sur un poteau. Le changement du câble d'alimentation électrique de la station est planifié le 13 janvier prochain par l'entreprise Serange, avec ENEDIS et le SIEG. Le raccordement des eaux usées du versant Tournobert est en cours.

#### Etude diagnostique d'assainissement :

Le Maire rappelle la délibération du 27 octobre 2020 concernant la réalisation d'une étude des réseaux menée par le Cabinet C2EA qui proposait de réaliser une actualisation partielle de l'étude diagnostique de l'assainissement du Bourg et de Comps. Afin d'envisager les travaux en 2021, et en particulier la remontée de la station du Camping de Comps vers la station d'épuration de Tournobert, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne demande une étude complète dans le cadre de l'attribution des subventions. Le cabinet C2EA propose de réaliser cette mission au prix de 37 450 € HT soit 44 940 € TTC. Le Conseil municipal, approuve à l'unanimité le devis du cabinet C2EA et demande l'attribution des subventions au titre du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau.

#### Etude du plan d'épandage des boues d'épuration de la nouvelle station d'épuration :

Il est nécessaire de réaliser une étude de plan d'épandage des boues d'épuration pour la nouvelle station d'épuration de Tournobert. Le Cabinet SUEZ propose cette mission au prix de 3 165 € HT. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le devis du cabinet SUEZ et demande l'attribution des subventions au titre du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau.

#### **ASSOCIATIONS :**

##### Subventions :

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :

- Association des Parents d'Elèves (cadeaux Arbre de Noël) : 2 000 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers  
(Remboursement assurance, soit 34 € x 17 pompiers): 578 €
- Ecole des Sciences de Châteauneuf les Bains : 100 €

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES COMBRAILLES SIOULE ET MORGE :**

##### Banque alimentaire :

Le 27, 28 et 29 novembre a eu lieu la collecte nationale de la banque alimentaire. La Communauté de Communes a mis en place une collecte sur le territoire communautaire. En 2020, plus de 3 tonnes de denrées alimentaires ont été récoltées, ce qui est supérieur à la collecte de 2019. 67 personnes ont participé sur l'ensemble du territoire. Remerciements aux membres du CCAS et aux élus qui ont participé à la collecte au magasin NETTO,

##### Consultation pour acquisition de défibrillateurs :

La Commune a participé avec la Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge à une commande groupée de défibrillateurs. La commission avait identifié 5 secteurs sur la commune. Le coût d'un défibrillateur est de 1 562 € HT. A cela, il conviendra d'ajouter les équipements nécessaires et la maintenance. Ce qui porte le coût avec équipements de l'ordre d'environ 2 000 € par appareil. Dans un premier temps, il serait opportun de partir sur une base de 4 appareils répartis judicieusement sur la commune. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

##### Archivage des documents de la collectivité :

La Communauté de Communes propose de mettre à disposition de chaque commune à titre gratuit un archiviste sur une demi-journée pour un premier diagnostic. Par la suite, un service commun pourrait être mise en place.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Centre éphémère de dépistage de la COVID-19 :  
Les 19, 20, 21 décembre, mise en place d'un centre de dépistage de la COVID-19 sur la commune. Remerciements à l'adjointe Isabelle Mège pour son investissement, aux infirmières libérales installées sur la commune ainsi qu'à l'équipe municipale

- Astreinte Covid19 : En cas de décès lié à la COVID-19 dans les EHPAD, une astreinte d'élus doit être mise en place : M. Manuby, Antunes et Benardin sont désignés.

- Communauté de Communes : Dans le cadre du projet de territoire, il faut désigner des élus pour les réunions des ateliers qui démarreront en janvier 2021 selon diverses thématiques.

- Situation entreprise Aubert et Duval : Une réunion a été organisée par la Communauté de Communes avec toutes les parties concernées. Une prochaine réunion aura lieu en janvier 2021 L'annonce du plan portant sur des départs volontaires devrait se concrétiser au 1er trimestre 2021.

- Situation entreprise DIETAL : Une rencontre a eu lieu avec les employés pour la création d'une SCOP. Un courrier de soutien leur a été adressé. Plusieurs repreneurs se sont présentés et ont déposé leur candidature au 11 décembre. La décision de reprise aura lieu le lundi 28 décembre.

- Syndicat Sioule et Morge

- Prix de l'eau :

Part au m 3 : 1.42735 € HT

Part fixe principale : 52.90 € HT

Part secondaire : 26.52 € HT

- SICTOM Pontgibaud/Pontaurmur

- Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères :

Part fixe : 93.50 €

Part variable : 57 €

Bacs : 2 €

Participation des communes : 10.50 € par habitant

Pour 1 personne : 150.50 €

Pour 2 personnes : 207.50 €

Pour 3 personnes : 236 €

Pour 4 personnes : 264.50 €

Vœux : M. les Sénateurs Magnier et Gold ont adressé leurs vœux à la Commune.

Le Maire souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.